



DEL- 2024 - 051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

OBJET :

**CONSTRUCTION
D'UNE PÉRICOLAIRE
- AVENANT MARCHÉ
ADAPTE**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 12 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle du Prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme
BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C. ; Mme FONTENEAU C.,
Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU
C., M SOURISSEAU B. ;

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M DUGUÉ V., Mme CLÉRO V., Mme
LAMBERT B.,

POUVOIRS : M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à M
BOUCHEREAU F.

SECRETARE : Mme Cindy PASQUEREAU

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.

En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.

En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 €.

En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 867.29 €.

En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 2 140.82 €.

En séance du 22 février 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de -39 481.16 €.

En séance du 28 mars 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 11 712.50 €.

En séance du 20 juin 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 4 617.19 €.

En séance du 4 juillet 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 323.34€.

Il y a des travaux en plus pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
LOT N°8 - MENUISERIES INTERIEURES	AMH	203 589.89	4 122.40	207 712.29
LOT N°13 - ELECTRICITE	HERVE DURAND	68 174.17		68 428.36
LOT N°7 - CLOISONS SECHES	MGP	121 869.49	704.37	122 573.86
LOT N°6 - SERRURERIE	EVRE METAL	26 486.62	178.00	26 664.62

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-12 pour les entreprises citées ci-dessus.
- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 17 SEP. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 17 SEP. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

